



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 11 janvier 2007

T-FLOR (2007) 1

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE
– **Convention de Florence** –

Conseil de l'Europe
11 janvier 2007

RÉUNION DE TRAVAIL RESTREINTE CONCERNANT LA
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

RAPPORT

1. Ouverture de la réunion

1. M. Enrico Buergi, Président des Conférences de la Convention européenne du paysage, ouvre la réunion, souhaite la bienvenue aux participants dont la liste figure à l'annexe 1 au rapport.

2. Le Secrétariat propose les sujets tels qu'ils figurent à l'annexe 2 au rapport et les participants font part de leur souhait de s'exprimer de manière informelle.

2. Information concernant le suivi de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage

3. M. Daniel Théron, Adjoint au Directeur de la culture et du patrimoine naturel et culturel, présente la situation en matière de suivi de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et fait état du document intitulé « Proposition de Comité du patrimoine culturel et du paysage » (GR-C (2006) 33 du 9 novembre 2006).

4. Les participants s'informent du document et considèrent que la Convention européenne du paysage impose une mise en synergie du patrimoine naturel et culturel et de l'aménagement du territoire. Ils observent qu'il convient de promouvoir une approche véritablement intégrée et considèrent qu'un Comité tel que prévu dans le document présente des difficultés d'organisation pratique en raison de l'étendue du secteur concerné et de la nécessité de respecter les besoins spécifiques des divers secteurs. Dans cette optique et par-delà le problème de la mise en place éventuelle d'un nouveau comité directeur, ils considèrent qu'il serait de circonstance de prévoir une période intérimaire qui permettrait d'expérimenter de manière concrète et effective la mise en œuvre de la Convention.

A l'issue de la discussion, il est décidé que le Secrétariat analysera la proposition intérimaire afin de la communiquer au Groupe des rapporteurs compétents du Comité des Ministres avant qu'il ne prenne une décision finale sur la structure d'un nouveau Comité.

5. Les participants résumant leur proposition de travail pour cette période intérimaire, comme cela est ci-après mentionné.

a. Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Convention, il est proposé d'établir un Groupe intersectoriel du paysage issu des Comités d'experts existants.

Membres du Groupe intersectoriel :

Le Groupe serait composé :

- de 9 experts gouvernementaux désignés en consultation avec les Présidents du Comité directeur du patrimoine culturel (CDPAT), du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT et du Comité permanent de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (3 experts gouvernementaux par Comité) ;
- de représentants de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, et de la Conférence des OING dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe (avec statut d'observateur) ;
- d'experts et de consultants choisis par le Conseil de l'Europe en raison de leur compétence en matière de paysage et de l'ordre du jour des travaux.

Mission du Groupe intersectoriel :

Le Groupe serait chargé de :

- faire des propositions sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention en tenant compte en particulier des propositions issues des Conférences du Conseil de l'Europe sur le paysage et de contribuer à leur préparation ;
- préparer, sur la base de l'expérience acquise, un rapport comprenant une proposition pour le futur à soumettre au Comité des Ministres sur le suivi expérimental de la Convention, pour le

31 décembre 2009. Ce rapport devrait tenir compte à la fois de l'expérience acquise lors des travaux du Conseil de l'Europe en matière de paysage pendant cette période et de l'évolution simultanée de la structure des comités directeurs.

b. Il est également proposé de réunir une Conférence du Conseil de l'Europe sur le paysage, comme initiative du Conseil de l'Europe pour la promotion de la Convention européenne du paysage.

La Conférence du Conseil de l'Europe sur le paysage comprendrait des membres – Etats membres du Conseil de l'Europe, Parties ou non à la Convention – et des observateurs – Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe, organisations internationales, organisations non gouvernementales intéressées et tout autre acteur concerné.

La Conférence se réunirait à intervalles réguliers. Son objet ne se limiterait pas à la promotion et à la valorisation de la Convention européenne du paysage, mais permettrait l'échange et la diffusion des principes et pratiques en matière de paysage. La Conférence devrait être essentiellement destinée aux administrations publiques responsables du paysage dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, afin de leur donner la possibilité, conformément à l'article 8 de la Convention, d'échanger des informations sur leurs activités en matière de paysage et de formuler des propositions à l'issue de leurs travaux. Des observateurs pourraient être également invités, sans qu'ils ne soient admis à intervenir à l'occasion de l'adoption de conclusions.

3. Examen du document concernant les «Orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage»

- T- FLOR (2005) 6 (document provisoire du 13 septembre 2005)
- T-FLOR (2006) 4 (version provisoire du 22 décembre 2006)

6. Faute de temps pour examiner les documents ci-dessus mentionnés, le Groupe décide de se réunir à nouveau à Paris le 9 février 2007, afin d'examiner :

- le document concernant les Orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (T- FLOR (2005) 6 - document provisoire du 13 septembre 2005) ; ainsi que
- le projet de règlement du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe (document T-FLOR (2006) 1 rev. du 7 juillet 2006).

4. Examen du Projet d'ordre du jour de la Conférence des Parties contractantes et signataires de la Convention européenne du paysage

- T-FLOR (2007) 1 (version provisoire du 22 décembre 2006)

7. Les participants considèrent qu'il convient d'organiser la Conférence du Conseil de l'Europe sur le paysage les 22 et 23 mars 2007 afin de ne pas décevoir l'attente des Etats et interrompre l'élan dans le processus de ratification.

Ils considèrent que la Conférence sera chargée :

- de veiller à examiner les résultats des réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ;
- de faire le point sur le développement européen de la Convention européenne du paysage ;
- d'examiner le bilan de la mise en œuvre de la Convention ;
- de formuler des conclusions.

Il conviendra de distinguer les points soumis à décision des points présentés pour information.

Il apparaît intéressant de traiter ultérieurement du thème « Paysage et démocratie ».

5. Discussion concernant la préparation de la sixième réunion des Ateliers de la Convention européenne du paysage

8. Les participants remercient la représentante de la Roumanie pour sa proposition d'accueillir la sixième réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, à Sibiu les 27-28 septembre 2007.

6. Divers

9. Néant

ANNEXE II

SUJETS A DISCUTER

1. **Ouverture de la réunion**
2. **Information concernant le suivi de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage**
3. **Examen du document concernant les Orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage**
 - *T- FLOR (2005) 6 (document provisoire du 13 septembre 2005)*
 - *T-FLOR (2006) 4 (version provisoire du 22 décembre 2006)*
4. **Examen du Projet d'ordre du jour de la Conférence des Parties contractantes et signataires de la Convention européenne du paysage**
 - *T-FLOR (2007) 1 (version provisoire du 22 décembre 2006)*
5. **Discussion concernant la préparation de la sixième réunion des Ateliers de la Convention européenne du paysage**
6. **Divers**

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Mireille DECONINCK, Attachée, Dr Sc. Géographiques, Direction de l'Aménagement Régional, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Ministère de la Région Wallonne, rue des Brigades d'Irlande 1, B - 5100 NAMUR (JAMBES)
Tel. +32 81 33 25 22 Fax: 32 81 33 25 67 E-mail: m.deconinck@mrw.wallonie.be

FRANCE

M. Jean-François SEGUIN, Chef du Bureau des paysages, Direction de la nature et des paysages, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, 20 avenue de Ségur, F - 75302 PARIS 07 SP
Tel. +33 (0) 1 42 19 20 32 Fax: +33 (0)1 42 19 20 35
E-mail: jean-francois.seguin@environnement.gouv.fr

ITALY / ITALIE

Mme Anna DI BENE, Director, Ministero per i Beni e le Attività Culturali, Direzione generale per i beni architettonici e il paesaggio, Landscape Service, Service IV- Landscape, Via di S. Michele 22, I - 00153 ROMA
Tel. + 39 06 58445 54 E-mail: a.dibene@bap.beniculturali.it

Apologised for absence/Excusé

Mme Lionella SCAZZOSI, Expert, Politecnico di Milano, Corso Lodi 78, I - 20139 MILANO
Tel. + 39 02 569 26 37 E-mail: lionella.scazzosi@tiscali.it

ESPAGNE / SPAIN

Mr Joan GANYET I SOLÉ, Director, Direccio General d'Arquitectura i Paisatge, Generalitat de Catalunya, Departament de Política Territorial i Obres Públiques, Av. de Joseph Tarradellas, 2-6, ES - 08209 BARCELONA, ESPAGNE
Tel. +34 (93) 5 67 56 77 Fax: +34 (93) 567 48 12 E-mail: joan.ganyet@gencat.net

Apologised for absence/Excusé

Mrs Margarita ORTEGA DELGADO, Chef de Division de l'Unité de Développement Territorial, Ministère de l'Environnement, Plaza San Juan de la Cruz s/n, Es - 28071 Madrid
Tel.: +34 (91) 597 68 67 Fax: +34 (91) 59768 60 E-mail: MOrtega@mma.es

Apologised for absence/Excusé

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Giuseppe B. RAAPHORST, Director of Nature, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, P.O. Box 20401
2500 EK Den Haag
Tel.: +31 70 -378 5000 E-mail: g.b.raaphorst@minlnv.nl

Mr Niek HAZENDONK, Senior policy advisor Directorate Knowledge, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, PB 20401, 2500 EK Den Haag
E-mail: n.f.c.hazendonk@minlnv.nl

PORTUGAL

Mme Maria José FESTAS, Ministry of Environment, Spatial Planning and Regional Development, Directorate General for Spatial Planning and Urban development, Campo Grande 50, P - 1749 014 LISBOA
Tel.: +351 (21) 782.50.11 Fax : +351 (21) 782 50 03 E-mail: gabdg@dgotdu.pt

ROMANIA / ROUMANIE

Mrs Cristina HERTIA, Inspector, Ministry for transports, Constructions and Tourism, General Division for Regional and Urban Planning, Dinicu Golescu Av., nr 38, Sector 1, RO - 010873 BUCHAREST

Tel.: +40 (21) 312 16 59 Fax: +40 (21) 312 16 59 E-mail: habitat2@mt.ro

SWITZERLAND / SUISSE

M. Enrico BUERGI, Président des Conférences de la Convention européenne du paysage, Casa al ronco, CH - 6654 CAVIGLIANO

Tel.: +41 78 792 04 12 E-mail: enrico.buergi@gmx.ch

M. Andreas STALDER, Chef de la section Utilisation du paysage, Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage, CH - 3003 BERNE

Tel.: +41 31 322 93 75 Fax: +41 31 324 75 79 E-mail: andreas.stalder@bafu.admin.ch

UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI

Mr Graham FAIRCLOUGH, Head of Historic Environment and Landscape Characterisation English Heritage, 23 Savile Row, GB - LONDON W1S 2ET

Tel.: +44 (020) 7973 3017 E-mail: Graham.Fairclough@english-heritage.org.uk

* * *

EXPERTS OF THE COUNCIL OF EUROPE / EXPERTS DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. Yves LUGINBÜHL, Directeur de recherches au CNRS, Université de Paris I, LADYSS, 191 rue Saint Jacques, F - 75005 PARIS

Tel. +33 (0) 2 98 06 79 21/ (0) 6 80 43 92 42 Fax: +33 (0) 1 43 25 45 35
E-mail: luginbuh@univ-paris1.fr

M. Michel PRIEUR, Directeur du CRIDEAU, Université de Limoges, 32 rue Turgot, F - 87100 LIMOGES

Tel. +33 (0) 5 55 34 97 24/75 11 81/79 44 93 Fax: +33 (0) 5 55 34 97 23
Excusé pour absence E-mail: prieur@unilim.fr
Apologised for absence/Excusé

Mme Lionella SCAZZOSI, Expert, Politecnico di Milano, Corso Lodi 78, I - 20139 MILANO

Tel. + 39 02 569 26 37 E-mail: lionella.scazzosi@tiscali.it

M. Florencio ZOIDO NARANJO, Facultad de Geografía e Historia, Departamento de Geografía física y analisis geografico regional, C/. Maria de Padilla, ES - 41004 SEVILLA

Tel.: +34 (954) 55 13 69 Fax: +34 (954) 55 69 88 E-mail: fzoido@us.es
Apologised for absence/Excusé

* * *

**SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE/
GENERAL SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE**

M. Daniel THEROND, Adjoint au Directeur de la nature et du patrimoine naturel et culturel, Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG-CEDEX

Tel. +33 (0) 3 88 41 22 52 Fax: +33 (0) 3 88 41 27 51 E-mail: daniel.therond@coe.int

T-FLOR (2007) 1

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Chef de la Division de l'aménagement du territoire et du paysage, Conseil de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG CEDEX
Tel. +33 (0) 3 88 41 23 98 Fax +33 (0) 3 88 41 37 51 E-mail: maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Mme Andrée TERSER, Assistante secrétariale, Division de l'aménagement du territoire et du paysage
Conseil de l'Europe, F - 67075 STRASBOURG CEDEX
Tel. +33 (0) 3 88 41 31 97 Fax +33 (0) 3 88 41 37 51 E-mail: andree.terser@coe.int